

1. BILAN SIMPLIFIÉ

DGFiP N° 2033-A-SD 2023



N° 15948 * 05

Formulaire obligatoire (article 302 septies)
A du Code général des impôts)
ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION PAR TELEDEC.FR

COMPTES DE LIQUIDATION

Désignation de l'entreprise [21sens - SIREN : 902037548]					Néant <input type="checkbox"/>			
Durée de l'exercice en nombre de mois [12]					Durée de l'exercice précédent [12]			
					Exercice N clos le [31/08/2023]			
ACTIF					Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles - Fonds commercial				010	012		
	Immobilisations incorporelles - Autres				014	016		
	Immobilisations corporelles				028	030		
	Immobilisations financières (1)				040	042		
	TOTAL I (5)				044	048		
ACTIF CIRCULANT	Stocks matières premières, appro., en cours de production				050	052		
	Stocks marchandises				060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes				064	066		
	Créances (2) clients et comptes rattachés				068	070		
	Créances autres (3)				072	074		
	Valeurs mobilières de placement				080	082		
	Disponibilités				084	147	147	
Charges constatées d'avance				092	094			
TOTAL II				096	147	147		
TOTAL GENERAL (I + II)					110	147	147	
PASSIF					Exercice N NET			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel					120	1 000	
	Ecart de réévaluation					124		
	Réserve légale					126	100	
	Réserves réglementées					130		
	Autres réserves (dt réserve relative à l'achat d'oeuvres...)				131	132	338	
	Report à nouveau					134		
	Résultat de l'exercice					136	-14 699	
	Subventions d'investissement					137		
	Provisions réglementées					140		
	TOTAL I					142	-13 261	
Provisions pour risques et charges					TOTAL II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées					156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					164		
	Fournisseurs et comptes rattachés					166		
	Autres dettes (dt cptes courants d'associés de l'exercice N)				169	13 408	13 408	
Produits constatés d'avance					174			
TOTAL III					176	13 408		
TOTAL GENERAL (I + II + III)						180	147	
RENVOS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an		193	(4)	Dont dettes à plus d'un an		195
	(2)	Dont créances à plus d'un an		197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice		182
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs		199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice		184

2. COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2023
ADAPTÉ À LA TÉLÉDÉCLARATION PAR TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise 21sens - SIREN : 902037548										□			
A - RÉSULTAT COMPTABLE										N clos le 31/08/2023			
Ventes de marchandises						209				210			
Production vendue biens				dont export et livraisons intracommunautaires		215				214			
Production vendue services						217				218			
Production stockée										222			
Production immobilisée										224			
Subventions d'exploitation reçues										226			
Autres produits										230	0		
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)										232	0		
Achats de marchandises (y compris droits de douane)										234			
Variation de stock (marchandises)										236			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)										238			
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)										240			
Autres charges externes				dont crédit-bail mobilier				immobilier		242	2 687		
Impôts, taxes et versements assimilés				(dont taxe professionnelle, CFE et CVAE)				243		38	244	11 530	
Rémunérations du personnel										250			
Charges sociales										252			
Dotations aux amortissements										254	1 067		
Dotations aux provisions										256			
Autres charges		Dont provisions fiscales pour implant. commerciales à l'étranger						259		262	302		
		Dont cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles						260					
Total des charges d'exploitation (II)										264	15 585		
1 - Résultat d'exploitation (I - II)										270	-15 585		
Produits financiers						(III)				280			
Produits exceptionnels						(IV)				290	2 133		
Charges financières						(V)				294			
Charges exceptionnelles		Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)						347		300	2 133		
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)						348					
Impôts sur les bénéfices						(VII)				306	-886		
2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)										310	-14 699		
B - RÉSULTAT FISCAL				Reporter le bénéfice comptable col. 1 le déficit comptable col.2				312		314	14 699		
Réintégrations		Rémunérations et avantages personnels non déductibles						316					
		Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles						318					
		Provisions non déductibles						322					
		Impôts et taxes non déductibles								-886			
		Divers dt intérêts excédentaires		247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC		248		330			
		Fraction des loyers dans le cadre d'un crédit bail immobilier				(Part de loyers de réintégration)		249		251			
		Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998					
		Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999					
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										997			
Déductions		Entreprise nouvelle		986		Zone franche urbaine		987		342			
		Reprise d'entreprise en difficulté		981		Jeune entreprise innovante		989					
		Zone restruct. défense		127		Zone revitalisation rurales		138					
		Bassins d'emploi à redynamiser		991		Investissements outre mer		344					
		ZFANG 44 quaterdecies		345		Zone de développement prioritaire		993					
		Bassins urbains à dynamiser - BUD		992									
		Dont divers		Créance report en arrière du déficit						346		350	
				Déduction exceptionnelle (art 39 decies)						655			
				Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)						643			
				Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)						645			
				Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)						647			
				Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)						648			
				Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)						641			
				Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)						990			
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)						649							
Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs				Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2				352		354	15 585		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)										356			
Déficits antérieurs reportables										360			
Résultat fiscal après imputation des déficits				Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2				370		372	15 585		

3. IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES

Désignation de l'entreprise <u>21sens - SIREN : 902037548</u>										Néant <input type="checkbox"/>		
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immoBILISATIONS en début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale
		ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406				
	Autres	410		412		414		416				
Terrains		420		422		424		426				
Constructions		430		432		434		436				
Installations techniques, matériel et outillage industriels		440		442		444		446				
Installations générales, aménagements divers		450		452		454		456				
Matériel de transport		460		462		464		466				
Autres immobilisations corporelles		470		472		3 200	474	3 200	476		0	
Immobilisations financières		480		482			484		486			
TOTAL		490		492		3 200	494	3 200	496		0	
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Fonds commercial		495		497		498		499				
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506				
Terrains		510		512		514		516				
Constructions		520		522		524		526				
Installations techniques, matériel et outillage industriel		530		532		534		536				
Installations générales, aménagements divers		540		542		544		546				
Matériel de transport		550		552		554		556				
Autres immobilisations corporelles		560		562		1 067	564	1 067	566			
TOTAL		570		572		1 067	574	1 067	576			
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS et 12,8% pour les entreprises à l'IR										
Nature des immobilisations cédées 1 virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé												
1	Téléphone portable											
2	Bureau + chaise											
3	Ipad											
4	Ordinateur + imprimante											
	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession	Plus ou moins-values							
					Court terme	Long terme						
						19%	15% ou 12,8%	0%				
1	500	167	333	333	0							
2	600	200	400	400	0							
3	1 100	367	733	733	0							
4	1 000	333	667	667	0							
TOTAL	578	3 200	580	2 133	584	2 133	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19%				579	Régularisations		590	583	594	595		
TOTAL							596	585	597	599		

4. RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Désignation de l'entreprise <u>21sens - SIREN : 902037548</u>							Néant <input type="checkbox"/>		
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur comptes clients	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
						Dotations		Reprises	
Fonds commercial						681		683	
Autres immobilisations incorporelles						700		705	
Terrains						710		715	
Constructions						720		725	
Installations techniques, matériel et outillage						730		735	
Installations générales agencements aménagements divers						740		745	
Matériel de transport						750		755	
Autres immobilisations corporelles						760		765	
TOTAL						770		775	
C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT									
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes								
2									
3									
4									
5									
6									
TOTAL à reporter								780	
II DÉFICITS REPORTABLES									
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent								982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)								982 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice								982 ter	
Déficits imputés								983	
Déficits reportables								984	
Déficits de l'exercice								860	15 585
Total des déficits restant à reporter								870	15 585
III DIVERS									
Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin					325		381	
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite					327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS					326		380	
N° du centre de gestion agréé								388	
Montant de la TVA collectée								374	0
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378	386
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397	